

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ANEM considère que Michel BARNIER réoriente les aides de la PAC dans le sens voulu par les élus et agriculteurs de montagne

Conformément aux attentes des élus exprimées conjointement avec les organisations professionnelles de l'agriculture de montagne à maintes reprises notamment à Annecy, le 11 septembre, puis dans une motion commune adoptée lors du 24^e congrès, le 23 octobre 2008, à Saint-Flour, et enfin rappelées au ministre de l'agriculture par une délégation de parlementaires de montagne le 17 février, **Michel BARNIER a procédé à des réorientations très significatives des aides agricoles** européennes à partir de 2010.

Les élus soulignent que ces mesures étaient urgentes et **indispensables** au vu des principaux **constats du bilan** de santé de la **PAC** : dégradation générale des revenus de l'agriculture de 15 % et situation très difficile de l'élevage (par ailleurs durement frappé par la fièvre catarrhale ovine). Les éleveurs bovins et ovins ont vu leurs revenus divisés par deux en 2 ans ; avec moins de 1 000 € par mois, c'est un revenu inférieur à la moitié du revenu moyen agricole. L'agriculture de montagne est particulièrement affectée par cette situation.

Les principaux bénéficiaires des mesures nouvelles, applicables à partir de 2010, seront l'élevage à l'herbe (700 millions d'euros d'aides supplémentaires, sur un total de 945), l'élevage caprin et ovin (135 millions), l'agriculture biologique (50 millions) et celle de montagne (sa production laitière bénéficiera de 45 millions). La somme réorientée correspond à 18 % des aides directes reçues par les agriculteurs.

Très important **pour l'avenir de l'agriculture extensive et de montagne** et alors que les surfaces herbagères représentent plus de 45 % de la surface agricole nationale, le soutien enfin décidé (prime à l'herbe, revalorisation des 25 premiers hectares de l'ICHN, appui aux filières bovines et ovines, et au lait) répond à une **logique économique de maintien du potentiel de productions animales à partir de systèmes à l'herbe**, complémentaires de la prime herbagère agro-environnementale - PHAE, maintenue dans le second pilier.

Henri NAYROU, député de l'Ariège, et **Vincent DESCOEUR**, député du Cantal, respectivement président et secrétaire général de l'ANEM, ne peuvent qu'être satisfaits de ces choix, au nom des élus de la montagne, qu'ils aimeraient voir renforcés pour **assurer l'avenir de l'agriculture et, plus globalement, du tissu économique de la montagne.**

Contact :

Guillaume NICOLLE, chargé de communication
Courriel : g.nicolle@anem.org

Tél : 01 45 22 17 58